

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'âges - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Avenant programmatif 2010 avec Les Francas du Doubs - Participation financière de la Ville et tarification des accueils de loisirs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'association «Les Francas du Doubs» prévoit un avenant programmatif annuel qui présente les sessions des accueils de loisirs (ex CLSH) maternels, élémentaires et adolescents ainsi que les actions transversales à engager pour l'année 2010.

L'avenant annuel programmatif des activités de l'association des Francas du Doubs et ses propositions de tarifs sont présentés au Conseil Municipal.

1 - Programmation 2010

Dans le cadre des missions décrites à l'article 3 du contrat de Délégation, le Délégué mène des activités pour l'année 2010 en organisant des accueils de loisirs et de jeunes, des activités estivales spécifiques et des animations enfance jeunesse.

La programmation d'ouverture des accueils de loisirs pour 2010 reste inchangée par rapport à 2009.

Un projet d'ouverture plus importante en périodes (août et petites vacances) de l'accueil de loisirs maternel «La Ritournelle» est en cours d'étude dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. En cas d'avis favorable, sa programmation et son financement donneront lieu à un avenant complémentaire.

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour les accueils de loisirs et de jeunes en 2010 est fixé au minimum à 34 254 journées / enfants. Le nombre prévisionnel d'enfants différents inscrits est de 2210.

Un espace d'accueil, d'informations et d'animations familles, à dominante culturelle et artistique est organisé, sur le site de Vital'été - La Malcombe (grandes vacances) dit l'espace «Arts et Création».

Il est inclus dans les projets et opérations délégués d'animation enfance et jeunesse. En 2010, l'association gèrera directement l'ensemble des intervenants éducatifs, socioculturels et culturels de cet espace prévu du 5 juillet au 28 août 2010.

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour ces activités en 2010 est fixé au minimum à 8 000 passages / enfants.

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la Collectivité charge le Délégué également d'organiser ou de participer à des temps forts d'animation autour du thème des loisirs et de la citoyenneté et à des actions transversales de la Collectivité.

Ces actions et animations sont au nombre prévisionnel de 10 par an (5 à l'initiative de la Collectivité ou organisées et co-organisées par elle, 5 à l'initiative du délégué ou organisées par lui). Le nombre prévisionnel total de journées / enfants cumulées pour ces actions en 2010 est fixé au minimum à 5 000 pour les dix actions.

Le Délégué compte organiser 5 actions prioritaires : le Carnaval de Planoise, la Fête du jeu, les Journées d'été inter-accueils de loisirs enfance jeunesse, le Village des droits de l'enfant et une animation transversale autour des arts du cirque.

5 actions prioritaires prévisionnelles seront organisées par la Collectivité : la Citadelle prend ses quartiers, les Semaines d'Education contre le Racisme (défilé, concours, théâtre), la Semaine du Jeu, le Village Solidaire et les Rencontres et Fêtes de la jeunesse.

2 - Financement 2010

Le budget prévisionnel de la programmation du Délégué pour 2010 s'élève à 1 108 895 €.

Conformément à l'article 5-2 de la convention, la Collectivité s'engage à verser une participation financière pour l'année 2010 d'un montant global de 686 885 €.

Récapitulatif de la participation de la Collectivité	Proposé 2010
Accueils de Loisirs	358 080 €
Coordination / projets Animations Espace Vital'été	73 850 €
Sous-total	431 930 €
Participation prévisionnelle CAF / Contrat Enfance et Jeunesse	228 097 €
Accueils de Loisirs - Subvention complémentaire	9 830 €
Dégressivité CAF <i>prise en charge par la Ville</i>	17 028 €
Total	686 885 €

La Ville s'engage à reverser les financements accordés par la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notification que ce partenaire adressera à la Ville.

Ce reversement donnera lieu à une délibération sur l'ensemble des actions CEJ.

La Ville apporte également une aide en mise à disposition de locaux et règle des charges locatives. Les bilans 2009 et prévisions 2010 n'étant pas à ce jour encore connus, les informations en terme de valorisation seront transmises dès leur connaissance par courrier au délégué.

3 - Tarifs 2010

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarifs des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que de la Ludothèque organisés par les Francas du Doubs sur la commune.

Les tarifs appliqués pour l'année 2010 à compter du 1^{er} février 2010 sont proposés à l'augmentation de 2 %, arrondi au cinquième de centimes supérieur par rapport à 2009 (cf. avenant en annexe du présent rapport).

Les modalités de tarification (accueils de loisirs et ludothèque) restent identiques à la convention de Délégation de Service Public.

TARIFS 2010 (Réf. Avis d'imposition 2008) applicables du 01/01/2010 au 31/12/2010

Tarifs Centres de Loisirs	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	Hors Agglo.
	> 213 €	214 € 310 €	311 € 425 €	426 € 541 €	542 € 640 €	641 € 755 €	> 756 €	
ETE AVEC REPAS								
Allocataire avec BV	2,70	3,12	3,74	4,31	5,15	6,86	8,69	11,29
Allocataire sans BV	6,66	7,08	7,65	8,32	9,26	10,09	10,98	13,94
Non allocataire	9,10	9,52	9,45	10,77	11,39	12,07	12,95	18,78
ANNEE AVEC REPAS								
Allocataire avec BV	3,01	3,54	4,16	4,78	5,67	6,86	8,79	11,71
Allocataire sans BV	6,76	7,28	7,91	8,48	9,47	10,35	11,34	14,41
Non allocataire	9,21	9,63	12,12	10,98	11,60	12,33	13,26	19,20
TOUTE PERIODE SANS REPAS								
Allocataire avec BV	1,56	1,88	2,28	2,65	3,07	3,54	4,11	7,65
Allocataire sans BV	5,00	5,30	5,72	6,09	6,51	7,08	7,85	10,98
Non allocataire	7,38	7,70	8,01	8,43	8,89	9,36	10,04	15,61
DEMI-JOURNEE								
Allocataire avec BV	1,09	1,31	1,56	1,88	2,18	2,50	2,87	5,30
Allocataire sans BV	3,49	3,74	4,01	4,26	4,58	4,95	5,52	7,70
Non allocataire	5,15	5,41	5,67	5,93	6,24	6,56	7,03	10,92
Tarifs Ludothèque								
Ludothèque	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	Hors Agglo.
	> 213 €	214 € 310 €	311 € 425 €	426 € 541 €	542 € 640 €	641 € 755 €	> 756 €	
DJ : PV/GV/Mercredi/Samedi								
Allocataire avec BV	0,54	0,64	0,77	0,93	1,11	1,34	1,60	1,93
Allocataire sans BV	1,79	1,90	2,02	2,17	2,36	2,58	2,85	3,17
Non allocataire	3,16	3,26	3,40	3,55	3,43	3,96	4,22	4,55

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer une participation de la Ville pour l'année 2010 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 431 930 € à l'association «Les Francas du Doubs», et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 86 390 €, étant précisé que la participation de la Ville au titre du Contrat Enfance et Jeunesse, la subvention complémentaire pour les accueils de loisirs et la dégressivité CAF prise en charge par la Ville feront l'objet d'une délibération ultérieure.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2010 au chapitre 65.422.6574. 47041.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif annuel pour 2010 avec l'association «Les Francas du Doubs».

- adopter les tarifs journaliers proposés, à appliquer dans les accueils de loisirs et jeunes ainsi que la ludothèque des Francas du Doubs pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.